



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Résultats de conférences des Nations Unies**a) Deuxième Assemblée mondiale
sur le vieillissement**
(Madrid, 8-12 avril 2002)**1. Introduction**

1. En mars 2002, la Commission de l'emploi et de la politique sociale a examiné la contribution de l'OIT à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Le présent document vise à informer le Conseil d'administration des travaux effectués par la délégation de l'OIT qui s'est rendue à cette réunion et résume les principaux résultats qui présentent un intérêt pour les activités futures de l'Organisation. L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, à sa 54^e session, de convoquer la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en 2002 à l'occasion du vingtième anniversaire de la première, tenue à Vienne en 1982. Le gouvernement espagnol l'a accueillie à Madrid du 8 au 12 avril 2002¹. L'objectif de cette réunion était d'examiner les problèmes que pose le vieillissement rapide des populations – une révolution démographique sans précédent dans l'histoire –, mais aussi les aspects positifs du phénomène, et de contribuer à l'avènement d'une «société pour tous les âges», slogan qui constituait le thème de l'Année internationale des personnes âgées (1999).
2. Les travaux se sont déroulés essentiellement dans le cadre de séances plénières et de la grande commission. Les premières ont permis un large échange de vues sur les principaux thèmes, et la seconde était chargée d'établir les deux documents finaux. Le gouvernement espagnol a apporté son soutien à une série de tables rondes de haut niveau intitulée «Dialogues 2020: Vieillir au futur», tables rondes auxquelles ont participé des experts indépendants et des personnalités éminentes. Des institutions des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations intergouvernementales et des Etats Membres ont mis sur pied un programme d'activités complémentaires comprenant des débats, des ateliers, des réunions et des expositions culturelles. Dans son allocution de bienvenue, l'infante d'Espagne, Doña Cristina, a félicité l'Organisation des Nations Unies pour son excellent travail de préparation de cette réunion et a insisté sur la

¹ L'adresse du site Web officiel est www.madrid2002-envejecimiento.org.

nécessité de changer l'image de la vieillesse, qui ne doit plus être considérée simplement comme un prolongement de l'existence, mais comme une période où l'on peut encore jouir pleinement de la vie et garder sa place dans la société.

3. Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Annan, a exhorté les dirigeants du monde entier à inviter tous les acteurs concernés à unir leurs forces pour faire face aux problèmes que pose le vieillissement des populations sur la planète. Il a fait observer que le vieillissement n'est plus un phénomène affectant uniquement les pays développés et a énuméré quelques-uns des problèmes avec lesquels nous sommes déjà aux prises: i) par suite de la migration d'un nombre sans cesse croissant de personnes vers les villes, les personnes âgées se trouvent privées du soutien traditionnel de leur famille et des réseaux sociaux et risquent de vivre en marge de la société; ii) le fléau du VIH/SIDA contraint, dans les pays en développement, un grand nombre de personnes âgées à prendre soin des enfants que cette maladie a rendu orphelins; iii) dans les pays développés, le système qui permettait d'assurer la sécurité du berceau jusqu'à la tombe est en train de disparaître. Du fait de la diminution de la population active, les personnes âgées risquent de ne pas bénéficier de pensions et de systèmes de soins adéquats².
4. Les participants ont nommé M. Aznar, chef du gouvernement espagnol, à la présidence de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. M. Aznar a dit que les pays devront chaque jour davantage promouvoir le «vieillissement actif» grâce à des politiques de prévention en matière de santé, à l'apprentissage permanent et au recours au temps partiel. Il a également déclaré qu'un pays qui ne donne pas une place à ses citoyens âgés est un pays qui se prive de ressources précieuses.

2. Résultats

5. Les participants ont adopté deux documents finaux: le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002, et la Déclaration politique³. Dans ces deux documents, les gouvernements s'engagent à prendre des mesures dans trois domaines prioritaires: les personnes âgées et le développement; la santé et le bien-être des personnes âgées; la mise en place d'un environnement favorable.
6. Ces deux documents rendent largement compte de la contribution de la délégation de l'OIT, principalement sur les questions d'emploi et de protection sociale.
7. La Déclaration politique encourage la communauté internationale à continuer de promouvoir la coopération entre tous les acteurs concernés. Pour faire face aux problèmes liés au vieillissement, elle souligne l'importance de la recherche internationale en la matière, de l'éducation et de la formation et de l'autonomisation des personnes âgées, qui doivent par ailleurs pouvoir continuer à travailler aussi longtemps qu'elles le souhaitent. Elle indique qu'une collaboration effective doit s'instaurer entre les gouvernements, les organisations internationales, les personnes âgées et leurs organisations et d'autres acteurs de la société civile et du secteur privé. Elle souligne, par ailleurs, le rôle important joué par les Nations Unies, qui aident les pays à mettre en œuvre le Plan et à en assurer le suivi au niveau mondial.

² Le texte du discours du Secrétaire général peut être consulté à l'adresse www.un.org/News/Press/docs/2002/sgsm8188.doc.htm.

³ Ces deux documents sont disponibles à l'adresse www.un.org/esa/socdev/ageing/waa/.

8. Le Plan d'action international de Madrid en appelle à un changement des mentalités, des politiques et des pratiques dans tous les secteurs afin de libérer le potentiel énorme que représentent les personnes âgées. D'après ce texte, tout un chacun devrait pouvoir vieillir dans la sécurité et la dignité, et continuer à participer à la société en tant que citoyen à part entière.
9. La premier volet prioritaire du Plan, intitulé «les personnes âgées et le développement», comporte huit points appelant des mesures urgentes pour assurer l'intégration et la pleine autonomie des personnes âgées. Les questions liées à l'emploi et à la protection sociale y figurent sous les rubriques suivantes: i) travail et travailleurs âgés; ii) accès à la connaissance, à l'éducation et à la formation, et iii) sécurité du revenu, protection sociale/sécurité sociale et lutte contre la pauvreté. Cette partie du Plan insiste sur la nécessité de mettre en œuvre l'engagement 3 de la Déclaration de Copenhague sur le développement social, qui concerne la réalisation de l'objectif du plein emploi, et recommande de placer la question de la croissance de l'emploi au cœur des politiques macroéconomiques, mais aussi de mettre en place des politiques destinées à assurer l'éducation et la formation tout au long de la vie, car ils sont indispensables pour assurer la productivité des individus et des nations. En ce qui concerne la sécurité du revenu et la protection sociale, le Plan indique qu'ils constituent la base de la prospérité économique et de la cohésion sociale, et il encourage la promotion de programmes destinés à permettre à tous les travailleurs de bénéficier d'une couverture de base dans ce domaine. Le Plan accorde un rang de priorité élevé aux questions d'égalité entre les sexes. Il convient de porter une attention particulière aux questions touchant à la place des travailleuses âgées sur le marché du travail, et des mesures de protection sociale appropriées sont requises pour répondre au problème de la pauvreté des femmes, et en particulier des femmes âgées.
10. Le message qu'il faut retenir, et c'est celui que l'OIT a voulu faire passer devant l'Assemblée, est qu'il n'y a de véritable solution au problème du vieillissement que dans une participation accrue des personnes âgées à la population active, et donc dans la création d'emplois. L'Organisation a insisté sur le fait que nombre des préoccupations liées au financement des systèmes de sécurité sociale reposent sur le postulat que la croissance ne peut permettre de créer suffisamment d'emplois pour tout le monde et que, de ce fait, il y aura de moins en moins de cotisants et de plus en plus de retraités percevant une pension sur une période de plus en plus longue. L'OIT a fait valoir qu'il ne faut pas penser en termes de répartition des emplois disponibles dans un monde où le chômage s'accroît, mais qu'il faut créer davantage d'emplois de meilleure qualité.
11. L'OIT a également insisté sur le fait que les personnes âgées constituent une ressource précieuse et qu'elles devraient avoir la possibilité de continuer à avoir une activité productive, rémunérée ou non, qui leur permette de garder des liens avec la société, et qu'il fallait cesser d'attacher au mot «retraité» une connotation péjorative assimilant très injustement un repos bien mérité à la fin d'une vie de travail à un retrait pur et simple de la vie en société.
12. Les délégations qui assistaient à l'Assemblée ont bien «reçu le message», comme l'attestent leurs délibérations et les documents finals. En outre, la presse nationale et internationale s'est largement fait l'écho des questions susmentionnées. Pour l'OIT, le principal résultat de cette deuxième Assemblée mondiale a été de mettre le travail décent au cœur du débat mondial sur les questions de vieillissement.
13. Au cours de la cérémonie de clôture, M. Desai, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, a souligné l'importance de la contribution de l'OIT aux préparatifs de l'Assemblée et à l'Assemblée elle-même, et a exhorté les délégués à impliquer étroitement cette institution spécialisée dans les activités de suivi.

3. Contribution de l'OIT à l'Assemblée

14. La délégation de l'OIT était conduite par le Directeur général de l'Organisation et comprenait des fonctionnaires des secteurs de la protection sociale et de l'emploi, du Bureau des relations externes et des partenariats et du Département de la communication.
15. Le BIT a apporté sa contribution à l'Assemblée par le biais d'un rapport intitulé «Une société sans exclusion pour une population vieillissante: la question de l'emploi et de la protection sociale», qui a été établi par les secteurs de l'emploi et de la protection sociale du Bureau. Ce rapport passe en revue une série de problèmes qui touchent à l'emploi et à la protection sociale et dont la résolution conditionne l'avènement de la «société pour tous les âges»⁴.
16. Le BIT a également organisé dans le cadre du programme d'activités complémentaires une réunion sur les questions d'emploi et de protection sociale en rapport avec les travailleurs âgés et le vieillissement et a participé à plusieurs débats et tables rondes.

3.1. Déclaration du Directeur général

17. Le Directeur général du BIT a prononcé un discours le mardi 9 avril lors de l'échange de vues en séance plénière. M. Somavia a noté que l'Assemblée mondiale visait essentiellement à célébrer l'un des plus grands progrès de l'humanité, à savoir l'allongement de l'espérance de vie des hommes et des femmes. Il a mis l'accent sur quatre points importants. Premièrement, la longévité n'est pas un problème insoluble, mais une chance. Deuxièmement, la question du vieillissement doit être abordée dans le cadre de politiques intégrées destinées à accompagner les individus tout au long de leur vie et contribuant à renforcer la famille. Troisièmement, le plein emploi et des conditions de travail décentes comptent parmi les solutions les plus intéressantes et les plus viables pour faire face au défi que constitue le vieillissement des populations. Quatrièmement, la possibilité de travailler plus longtemps constitue une voie prometteuse pour la société, et les personnes âgées qui le souhaitent doivent pouvoir faire ce choix. Enfin, M. Somavia a déclaré qu'il fallait cesser d'attacher au mot «retraité» une connotation péjorative assimilant injustement un repos bien mérité à la fin d'une vie de travail à un retrait pur et simple de la vie en société⁵.

3.2. Tables rondes

18. La série de tables rondes intitulée «Dialogues 2020: Vieillir au futur» a constitué l'essentiel du programme d'activités complémentaires organisé pendant l'Assemblée. Le lundi 8 avril, le Directeur général a participé à une table ronde intitulée «Le développement dans un monde vieillissant: incidences du vieillissement sur les stratégies de développement et d'éradication de la pauvreté». Son Excellence l'ambassadeur Javier Pérez de Cuellar a présidé cette table ronde et M^{me} Tsao (membre du conseil d'administration de Help Age International) en a été l'oratrice principale. Cette réunion comptait également parmi ses participants M^{me} Obaid (directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population), M. Iglesias (directeur général de la Banque

⁴ Ce rapport est disponible à l'adresse www.ilo.org/public/english/employment/skills/news.htm.

⁵ On trouvera à l'adresse www.un.org/ageing/coverage/state9.htm la vidéo et le texte de la déclaration du Directeur général.

interaméricaine de développement) et M. Cortés (ministre espagnol de la Coopération technique).

19. M^{me} Tsao a insisté sur la nécessité de faire en sorte que l'énorme potentiel constitué par les personnes âgées soit correctement évalué et mis à profit. Elle a également fait observer qu'il convenait de mettre un terme à la situation actuelle, où les personnes âgées sont exclues du monde du travail et ne sont pas admises au partage des fruits du progrès économique. M. Somavia a dit qu'il fallait absolument traiter la question du vieillissement dans le contexte de la famille et a fait valoir que la solution était le «plein emploi», précisant que ce dernier ne devait pas être un objectif uniquement économique, mais aussi social. Il a également insisté sur le fait que la solution aux problèmes touchant à la sécurité sociale ne devait pas être recherchée dans une réflexion statique mais dynamique. L'objectif ne devrait pas être de partager les emplois existants mais d'en créer de nouveaux et de meilleure qualité.

3.3. Débat organisé par le BIT

20. Le mercredi 10 avril, les secteurs de la protection sociale et de l'emploi ont organisé un débat intitulé: «Les travailleurs âgés et le vieillissement des populations: questions relatives à l'emploi et à la protection sociale». Les directeurs exécutifs des secteurs de l'emploi et de la protection sociale du BIT, M. Hultin et M. Diop, ont présenté une série de problèmes touchant à l'emploi et à la protection sociale qui doivent être résolus si l'on veut parvenir à «une société pour tous les âges». Le débat était présidé par M. Díaz Guerra, vice-ministre espagnol du Travail et des Affaires sociales, et comptait également au nombre de ses participants M. Montalvo, président du Conseil économique et social espagnol, et M. Díaz de Rivera, vice-ministre mexicain du Développement social et humain. Sur la base du rapport établi par le BIT, le débat a porté sur les points suivants: i) rôle de l'emploi et des systèmes de protection sociale dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; ii) importance des politiques en matière d'employabilité destinées à permettre aux personnes âgées de garder leur place dans l'économie et dans la société; et iii) importance des systèmes de protection sociale pour assurer une vieillesse décente et nécessité de concevoir des systèmes accessibles à l'ensemble des femmes et des hommes.

3.4. Stratégie en matière de médias et de communication

21. Les interventions des représentants de l'OIT ont été largement rapportées par les médias nationaux et internationaux. Lors d'une conférence de presse qui a eu lieu pendant l'Assemblée, le Directeur général a exhorté les parties intéressées au niveau mondial à créer des emplois pour leurs populations âgées et a estimé qu'il fallait cesser d'attacher une connotation péjorative aux mots «vieillesse» et «retraite». Les grands journaux espagnols, à savoir *El País*, *El Mundo*, *La Vanguardia* et *ABC*, ont publié au cours de la semaine de l'Assemblée de nombreux articles exposant les thèses de l'OIT (copies disponibles sur demande).
22. Les secteurs de l'emploi et de la protection sociale disposaient chacun d'un stand d'information proposant de nombreuses publications du BIT et des renseignements sur les manifestations organisées par le Bureau pendant l'Assemblée. Tous deux ont connu un vif succès, et un dossier de presse intitulé «Faire face aux défis du vieillissement: des solutions modernes pour les problèmes des anciens», ainsi qu'un communiqué de presse ont été largement diffusés. Le BIT a également collaboré avec le Département de l'information des Nations Unies à l'élaboration du dossier de presse des Nations Unies destiné à

l'Assemblée, qui comportait un article sur l'OIT intitulé «Un travail décent: intégration et protection sociales».

Conclusion

23. L'Assemblée mondiale sur le vieillissement et les documents adoptés à cette occasion ont permis de faire le point sur toute une série de questions ayant une incidence sur le bien-être des personnes âgées et sur leur rôle dans la société. L'OIT peut être légitimement satisfaite de sa contribution à cette réunion et pourra en utiliser largement les retombées dans le cadre des travaux qu'elle mène actuellement sur la question des travailleurs âgés.

Genève, le 7 octobre 2002.

Soumis pour information.